

**PUBLICATION DES POSTES :** sur I-PROF à l'adresse <http://www.ac-dijon.fr>  
(onglet I-PROF.MUTATION SIAM dans la partie supérieure)

La liste des postes du département **vacants** ou **susceptibles d'être vacants** sera également mise en ligne sur le site **Ariane 58** de l'INSPECTION ACADEMIQUE (<http://ia58.ac-dijon.fr/>) **au plus tôt le 20 avril 2009 et au plus tard le 24 avril 2009.**

Il est rappelé aux candidats du mouvement départemental que la modification des vœux peut être effectuée à tout moment durant l'ouverture du site. **Le même mot de passe que celui utilisé lors de la saisie initiale est indispensable.**

### **SAISIE DES VŒUX SUR INTERNET (I-PROF)**

Le site sera **ouvert du 27 avril au 12 mai 2009 à 17H00.**

### **Connexion I-PROF (rappel)**

L'accès au système d'information et d'aides aux mutations (SIAM) peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-PROF en tapant l'adresse internet suivante: <http://www.ac-dijon.fr>

- Vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (en minuscule) et votre « mot de passe » (NUMEN en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués par courrier individuel, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « valider ».

- *ATTENTION : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.*

- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM Premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur « **phase intra-départementale** »

A ce stade, vous pouvez consulter les listes des postes **ou** saisir et modifier votre demande de mutation.

### **Saisie et modification de votre demande de mutation :**

Vous devez :

- cliquer sur « SAISIE ET MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION »

- cliquer sur « SAISISSEZ VOS VŒUX »

- saisir le code ISU (**celui qui apparaît en début de ligne devant le libellé du poste**) du 1<sup>er</sup> poste choisi et, si vous êtes d'accord avec les informations qui s'affichent, vous cliquez sur « valider »

- procéder ainsi pour tous les vœux à saisir en cliquant sur « AJOUTEZ UN VŒU »

Vous pouvez modifier, insérer ou supprimer des vœux jusqu'à la fermeture du site en cliquant sur les icônes correspondant à ces fonctions et apparaissant sur chaque ligne de vœu. Il est conseillé de préparer au préalable votre demande de mutation (réunir codes ISU et libellés des postes demandés) afin de réaliser plus facilement la saisie de vos vœux.

EXEMPLE (poste fixe) :

CERVON * 0580644K* <b>R</b> E.E.PU IEN : CHATEAU CHINON NIVERNAIS MORVAN	Nb. V	Nb. SV
<b>78</b> DIR. EC. ELE 0119 2 CLASSES P0002		1
<b>474</b> ADJ. MAT. ELE 0515 P0000		1

LEGENDE :

**R** : ZEP rurale (**U** pour ZEP urbaine)

**Nb. V** : nombre de postes vacants

**Nb. SV** : nombre de postes susceptibles d'être vacants

**78** ) Codes ISU

**474** )

**Attention**, ces **codes ISU (78, 474)** sont **fictifs** et ne sont **donnés** qu'à titre d'**exemple**. Pour la formulation des vœux, se reporter obligatoirement à la liste des postes.

EXEMPLE (type de poste sur zone géographique) :

Sud Nivernais

- REGROUPEMENT DE COMMUNES - ( cf carte zones avec communes)

901 DIR. EC. ELE 0119 1 CLASSE 100%

902 DIR. EC. ELE 0119 2 CLASSES 100%

|

|

910 TIT. R. ZIL 2584 SANS SPEC. 100%

|

|

962 U.P.I. UPI OPTION D 100%

**Attention**, ces **codes ISU (901, 902...910...962)** sont **fictifs** et ne sont **donnés** qu'à titre d'**exemple**. Pour la formulation des vœux, se reporter obligatoirement à la liste des postes.

**Accusé de réception :**

Dans les jours suivant la clôture de saisie des vœux dans l'application SIAM, vous recevrez un accusé de réception récapitulant les vœux saisis **dans votre boîte électronique I-Prof** (cliquer sur « *VOTRE COURRIER* »)

Il devra être **édité** et **retourné signé** avec les observations éventuelles **à l'encre rouge** **pour le 18 mai 2009 délai de rigueur** à l'adresse suivante :

Inspection Académique  
DIVISION DES PERSONNELS – BUREAU B1 –  
Place Saint-Exupéry  
58019 NEVERS CEDEX  
03.86.71.86.82 ou 03.86.71.86.81

Les éventuelles rectifications (en cas d'erreur manifeste uniquement) seront effectuées par les services de l'Inspection Académique.

En l'absence de retour à cette date les vœux seront réputés exacts et aucune modification ne sera acceptée.

**Il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.**

**Résultat** : Le projet de mouvement vous sera communiqué **avant** la **CAPD**.

**NB** : Les points de bonification (y compris ceux attribués aux sortants d'IUFM) ne seront pris en compte qu'au vu de la fiche qui devra être retournée **pour le 07 mai 2009**.